

**ATELIER DÉONTOLOGIE  
ENTRE SECRET PROFESSIONNEL ET CONTRÔLE,  
UNE ÉTHIQUE POUR ÉCLAIRER LES MISSIONS  
DU TRAVAIL SOCIAL**

*Atelier piloté par le Comité de Xigilance en Vravail Úocial*

De trop nombreux exemples dans l'actualité des dix dernières années nous montrent qu'aux yeux de certaines autorités publiques, les missions du travail social s'avèrent ne guère se distinguer d'une fonction de contrôle ou de répression ; on ignore ainsi sa spécificité ainsi que celle de ses méthodes et de son éthique professionnelle.

Des travailleurs sociaux se trouvent de ce fait de plus en plus confrontés à une mainmise du répressif sur le social et à des pressions toujours plus fortes et plus nombreuses de la part des autorités soucieuses de les amener tantôt à contrôler tantôt à dénoncer, plutôt qu'à accompagner et à aider des personnes en difficulté.

On observe dans différents secteurs – surtout par rapport aux étrangers (sans-papiers et réfugiés), à la toxicomanie, à l'aide à la jeunesse, à la prostitution – une tentative d'instrumentaliser des travailleurs sociaux pour mettre en place ou renforcer de telles politiques de contrôle ou à visée sécuritaire. On constate même une volonté de criminaliser certaines catégories de public. Les pratiques des travailleurs sociaux, les tâches qui leur sont confiées ne se réfèrent dès lors plus aux balises fondamentales du travail social.

Cette évolution est inquiétante à bien des égards car elle touche les professions concernées au plus profond de leur professionnalité, de leur éthique et de leur déontologie.

**Objectifs de l'atelier**

- Proposer un lieu de réflexion et de débat pour les travailleurs sociaux qui sont souvent très isolés et démunis face aux problèmes d'éthique et de déontologie qu'ils rencontrent dans leur pratique ;
- Sensibiliser les travailleurs sociaux au contexte politique, social, institutionnel dans lequel évoluent leurs métiers ;
- Interroger l'identité du travailleur social ainsi que la définition même du travail social et ses missions, non seulement en termes déontologiques, mais aussi en termes de cohérence et de finalités : qui fait quoi dans le champ du social ? Quelle est la mission du travail

social dans la société ? Quels objectifs poursuit-il ? Qu'attend-on in fine des travailleurs sociaux ?

- Analyser les outils à la disposition des travailleurs sociaux ainsi que les conditions nécessaires pour baliser le travail social : quels mécanismes pratiques, institutionnels et légaux mettre en place pour garantir l'éthique du travail social et sa qualité pour les usagers ?
- Réfléchir à la question de la déontologie et aux différentes formes qu'elle prend actuellement, avec une attention particulière accordée au secret professionnel.

**Programme et méthode**

Les journées comporteront deux temps :

- un moment d'exposé et de présentation du cadre ;
- un moment d'échange d'expériences et d'exercices pratiques

**Animateurs et formateurs**

Membres du Comité de Vigilance en Travail Social.

**Dates**

Le 20 et 21 février 2019 de 9h30 à 16h30

**Lieu**

ASBL Amazone  
Rue du Méridien, 10 - 1210 Bruxelles

Plan d'accès sera envoyé aux participants.  
Il est téléchargeable sur : [www.fcss.be](http://www.fcss.be)

**Conditions d'inscription**

**Inscription**

- Pour s'inscrire, veuillez compléter le formulaire en ligne sur le site [www.fcss.be](http://www.fcss.be) ou renvoyer le bulletin d'inscription ci-joint par fax, courrier ou email à :

Khamisa Achargui  
FCSS –  
Rue Gheude, 49 - 1070 Bruxelles  
Fax : 02/ 223 37 75  
Email [Khamisa.achargui@fcss.be](mailto:Khamisa.achargui@fcss.be)

- Les inscriptions sont enregistrées **dès réception du bulletin d'inscription** (dans la limite des places disponibles - 15 participants max. par atelier). **Dès réception du bulletin d'inscription, une facture, qui fait office de confirmation, vous sera envoyée par la FCSS.**
- Si vous n'avez pas reçu de confirmation 10 jours après l'envoi du bulletin d'inscription, contactez **Achargui Khamisa au 02/250 09 10** pour vous assurer que votre formulaire nous est parvenu.
- En cas d'inscription tardive (moins de 15 jours avant la formation) téléphonez à Achargui Khamisa au 02/250 09 10 pour vérifier les disponibilités.

**Désistement**

- Tout désistement entraînera des frais administratifs de 13 €. En cas d'annulation moins de 10 jours ouvrables avant la formation, l'entièreté des frais d'inscription reste dus (sauf sur présentation d'un certificat médical).
- Les organisateurs se donnent le droit d'annuler une formation pour cas de force majeure. Dans ce cas, l'intégralité des droits d'inscription sera remboursée.

**Prix par personne par atelier**

Le prix inclut la farde de documentation et le lunch sandwich

- Non membre : 185 €
- Membre FCSS/FCSSB : contacter Achargui Khamisa
- Chômeur (sur présentation de l'attestation) : 60 €